

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement comprend trois parties :

- Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

- précisant les durées et rythmes, accueil régulier, occasionnel et décrivant les compétences professionnelles.
- détaillant les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique
- intégrant les actions menées en termes d'analyse de pratiques

- Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles. Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants (notamment en matière artistique, culturelle et pour favoriser l'égalité entre fille et garçon).

- Le projet social et développement durable :

Il s'agit des modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social, modalités de participation des familles à la vie de l'établissement, des actions de soutien à la parentalité, des mesures prises pour faciliter l'accès aux enfants des familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie et des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et activité dans une démarche en faveur du développement durable.



PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI - ACCUEIL BERTHAULT

Route du fort

20 000 Ajaccio

04 95 51 32 65

Creche_berthault@ville-ajaccio.fr

60 enfants

SOMMAIRE

1- Le projet d'accueil

1-1 Prestations d'accueil proposées

1-2 Enfant porteur de handicap

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

1-4 Equipe pluridisciplinaire

1-5 Formation professionnelle

1-6 Actions de prévention

1-7 Analyse des pratiques

2- Les projets éducatif et pédagogique

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation

b. Arrivée

c. Départ

2-2 Les temps de transition

2-3 Les repas

a. Bébé

b. Moyens

c. Grands

d. Goûter

2-4 Le sommeil

2-5 Les soins

a. Changes

b. Lavage des mains

c. Petits soins

2-6 Les activités éducatives

a. Développement sensoriel

b. Développement moteur

c. Langage

2-7 L'autonomie

2-8 Le soutien à la parentalité

2-9 La communication

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

a. La population

b. Les familles et enfants

c. La petite enfance à Ajaccio

3-2 Quartier

3-3 Place des familles

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

3-5 Développement durable

PROJET D'ETABLISSEMENT

1- Le projet d'accueil

La Direction de la Petite Enfance d'Ajaccio dépend de la Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'enfant. La crèche du Parc Berthault fait partie des 8 crèches de la Direction de la Petite Enfance (DPE) composée de :

- 140 agents
- 8 crèches municipales
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 cuisine centrale (Ingurdelli)
- 1 service administratif

1-1 Prestations d'accueil proposées

La très grande crèche du Parc Berthault, d'une capacité d'accueil de 60 places et d'une amplitude horaire de 7h30-18h15 propose 3 types d'accueil collectif afin de mieux répondre aux besoins des parents :

☐ L'accueil régulier :

En fonction de leurs besoins, les familles réservent par contrat les heures et les jours d'accueil par semaine qui leur sont nécessaires ainsi que le nombre de semaines annuelles.

Cas particulier / Accueil occasionnel « régulier » avec plannings tournants :

Les familles dont les jours et horaires de travail varient chaque semaine (plannings tournants) sont tenus de fournir à la directrice de l'établissement le planning de fréquentation mensuel de leur enfant à la crèche pour le ou les mois à venir.

La remise des plannings devra être faite au plus tard la 3ème semaine avant le début du mois concerné. Si non remise dans le délai, les réservations ne sauraient être garanties et seuls les créneaux disponibles pourront être réservés.

☐ L'accueil occasionnel :

Des places d'accueil occasionnel seront proposées en fonction des disponibilités de l'établissement.

Une réservation de place peut s'effectuer sur planning, d'une semaine à l'autre ou bien par téléphone le jour même du besoin.

Dans tous les cas, l'entrée effective d'un enfant, en régulier et/ou en occasionnel passe par une période d'adaptation/familiarisation.

☐ L'accueil d'urgence :

Il est ponctuel et n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin, effectuée par la Directrice de l'établissement et/ou la Direction Petite Enfance.

1-2 Enfant en situation de handicap

Les établissements peuvent accueillir tout enfant présentant un handicap ou atteint d'une affection chronique compatible avec la vie en collectivité.

Cependant, la famille devra avoir conscience que la structure reste un lieu de vie et non un lieu de soins.

Les protocoles pouvant être établis par le médecin traitant et transmis au pédiatre de l'établissement en fonction des besoins de l'enfant ou bien sous forme de projet personnalisé éducatif décidé entre les parents, le médecin traitant et le pédiatre de l'établissement.

Ces protocoles seront validés sous réserve que l'équipe soit en accord et que la crèche dispose des moyens indispensables pour apporter à l'enfant les soins particuliers que son état exige.

Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du médecin de la structure et/ou d'intervenants extérieurs : la psychologue ou la psychomotricienne. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières. De par leur formation, ces personnes ressources jouent le rôle de facilitateur en matière d'accueil de ce type de public.

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

Afin de faciliter le retour à l'emploi, les parents en recherche d'emploi peuvent faire une demande d'accueil occasionnel qui sera traitée en priorité. De plus, la structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite.

1-4 Equipe pluridisciplinaire

L'équipe est composée de :

- Une directrice Infirmière DE, une adjointe Educatrice Jeunes Enfants, une secrétaire, 9 Auxiliaires de Puériculture, 13 Accompagnants Educatifs Petite Enfance, 2 Apprenties Petite Enfance, 1 cuisinière, 1 aide-cuisinière, 1 gardien, 1 entreprise de nettoyage.

Soit un minimum d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 8 enfants qui marchent.

- Des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe en fonction des activités et du suivi des enfants (langue corse, éveil musical, psychologue, référent santé et accueil inclusif, analyse des pratiques ...)

Une intervenante en langue corse : Monique Santoni, Une Psychologue : Christelle Straforelli, une pédiatre : Dr Pedulla

- Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction : Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Aussi, en son absence, la fonction de continuité de direction sera assurée par une adjointe ou un agent présent dans l'établissement (Auxiliaire de puériculture ou agent d'accueil) ayant les connaissances nécessaires pour assurer le service. Pour garantir la continuité du service, la directrice définit un protocole auquel les agents responsables devront se conformer.

*Cf Le document sur La continuité de direction en annexe *

1-5 Formation professionnelle

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc... Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi en intra par notre service formation.

Sont priorisées les formations obligatoires ou fortement conseillées : HACCP, gestes 1ers secours et Habilitation électrique BS.

Par ailleurs depuis quelques années, la Ville a souhaité s'engager dans le processus de formation en accueillant des apprenties (formation en alternance).

1-6 Actions de prévention

Le Service prévention et sécurité des agents de la commune a entrepris la rédaction d'un Document Unique d'Evaluation Des Risques Professionnels (DUERDRP) par crèche via le développement d'un réseau d'assistants de prévention. Des fiches d'informations ont été complétées pour chaque unité de travail. Celles-ci décrivent les situations de travail effectuées par les agents, les lieux de travail ainsi que les principaux matériels, produits, véhicules et engins utilisés.

La nutrition : Depuis 2007, la ville d'Ajaccio est ville active PNNS (programme national nutrition santé). Elle s'est engagée à promouvoir et à soutenir toute action qui contribue aux objectifs du PNNS, la nutrition est l'une des priorités des programmes de sante publique qui visent à la promotion d'une alimentation et d'un mode de vie favorable à la santé. Des formations et des informations sont proposées au personnel sur la nutrition, le rythme de vie. Les parents sont sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

D'autres actions de prévention sont menées dans les crèches sur les thèmes suivants : Prévention des accidents domestiques, promotion de la vaccination, le risque solaire, les écrans, acquisition de la propreté, le sommeil, l'hygiène corporelle, pollution de l'air intérieur

1-7 Analyse des pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles est devenue obligatoire dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, suite à la publication du [décret du 30 aout 2021](#) qui modifie l'[article R 2324-37 du code de la santé publique](#).

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leurs pratiques. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations, sources de problèmes. C'est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

Elle est mise en œuvre sous forme d'une session de 2 heures par quadrimestre pour chaque professionnel, animé par une psychologue clinicienne.

2- Les projets éducatifs et pédagogique

Le multi accueil est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une directrice IDE, une éducatrice EJE, 9 auxiliaires de puériculture, 13 personnes titulaires du CAP petite enfance, une cuisinière, une aide cuisinière, une entreprise de nettoyage et un gardien. Les enfants sont accueillis dans 3 sections.

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation/Adaptation

Avant l'admission définitive de l'enfant, une période d'adaptation est organisée avec les parents afin de lui donner la possibilité de s'intégrer à la crèche selon son propre rythme.

La directrice détermine avec la famille le protocole d'adaptation. Les parents sont invités à passer un moment avec l'enfant dans la structure afin de faire connaissance avec l'équipe éducative.

L'adaptation se déroule sur 15 jours (10 jours ouvrés) pour les nouveaux contrats et pour les anciens, sur une demi-journée. Elle se fait de façon progressive : 1 heure parents enfant, ½ heure parents enfant et ½ heure enfant seul, 1h seul, 1h30 seul, 2h seul, 3h matin (avec un repas), 3h après-midi (avec gouter), 8h30-16h0 et les deux derniers jours les horaires du contrat.

b. Arrivée/Accueil du matin

L'accueil du matin peut se faire à 7h30, 8h00, 8h30, 9h00, 9h30 et les arrivées de l'après-midi s'effectue à 12h et 12h30. L'accueil se fait par section : bébés, moyens, grands. Il peut arriver que les sections se regroupent s'il y a un manque d'effectif du personnel sur cette tranche d'horaires.

c. Départ

Les départs du matin ont lieu soit à 12h, soit à 12h30 et les départs du soir s'effectue à 16h, 16h30, 17h00, 17h30, 18h00, 18h15. Les départs se font par section : bébés, moyens, grands. Les sections se regroupent s'il y a un manque d'effectif du personnel sur cette tranche d'horaires.

2-2 Le temps de la collation

Les enfants se lèvent tôt et n'ont souvent qu'un biberon avant d'arriver en crèche aussi, un complément de petit déjeuner à l'accueil du matin est proposé aux enfants. La collation se compose de pain, fruit, eau (compléments nutritionnels du laitage du matin).

C'est aussi un moment d'échanges, un moyen de se dire bonjour....

La collation se fait chez les moyens et chez les grands aux alentours de 8h30.

Les enfants sont assis à table, nous pouvons leur proposer du pain, des fruits de saisons, de l'eau et parfois les tatas leur pressent des oranges.

2-3 Les repas et goûters

Les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinière et aide cuisinière et répondent aux besoins nutritifs en fonction des âges des enfants.

Le moment du repas est un moment privilégié. Afin de profiter pleinement de ce temps, un moment « calme » est organisé pour les enfants avec des chansons et des histoires.

Dans la section des bébés, les tatas donnent à manger aux plus petits dans des transats face à elles. Dans la section des moyens et des grands, ils sont installés sur des chaises et à une table adaptée à leur taille. Ainsi, nous favorisons grandement leur autonomie.

Le goûter est organisé de la même façon. Il est proposé après le lever de sieste, lorsque l'enfant vient d'être changé.

Les repas s'avèrent être des temps de regroupement et de plaisir partagé. Entre découverte des textures, des couleurs, des goûts, des odeurs, ce moment favorise les échanges entre les enfants et les tatas ce qui permet de créer du lien.

2-4 Le sommeil

Les temps de repos sont importants dans le développement de l'enfant puisqu'il permet l'intégration des acquisitions de la journée ; nous y attachons une grande importance et respectons le rythme de chaque enfant.

Les plus petits qui en ont besoin peuvent dormir quand ils le souhaitent. Nous avons organisé un temps de sieste pour les moyens et les grands. Il est évident que si des enfants ont besoin de dormir le matin, nous nous adaptons !

La sieste représente un temps de « pause » dans une journée bien remplie à la crèche. Généralement, une musique douce et un dortoir dans la pénombre sont proposés afin de créer une atmosphère propice de détente. La présence des tatas auprès des enfants est indispensable et tellement rassurante !

Le lever de sieste se fait de façon échelonnée, selon le rythme de l'enfant. Nous ne réveillons jamais un enfant qui dort !!!

2-5 Les soins

a. Changes

Les changes s'effectuent à 10h, 12h, 14h, et juste avant le départ, parfois plus en fonction des besoins. Nous profitons de ce moment de partage en individuel et à l'écart du groupe d'enfants

Les plus grands qui ont acquis la propreté ont accès à des WC adaptés à leur taille et à un lave mains.

b. Lavage des mains

Le lavage des mains des enfants s'effectue avant chaque repas, après les activités et jeux extérieurs.

c. Petits soins

Le temps des soins est prévu comme son nom l'indique pour prendre soin de l'enfant, le rafraîchir, le coiffer mais aussi pour soigner ses petits bobos (désinfection de petites dermabrasions, poche de glace sur une bosse...), effectuer des lavages de nez, surveiller sa température, appliquer le protocole d'un PAI par exemple...

2-6 Les activités éducatives

a. Développement sensoriel et développement moteur

Nous organisons nos journées essentiellement autour du jeu et de la découverte. C'est l'avantage quand on est tout petit !

Cependant, nous veillons à ce que les enfants se sentent en sécurité physiquement mais aussi psychologiquement afin de favoriser l'exploration sous tous ces sens. Des jeux adaptés aux âges et au développement des enfants sont mis en place tout au long de la journée. Tous les sens sont sollicités. Pour ce faire, des incontournables comme la peinture, le dessin, la pâte à modeler, des ateliers favorisant l'expression du corps, la musique sont proposés de différentes façons afin de s'adapter au rythme de chacun des enfants. Nous disposons d'une grande variété de supports et de jeux afin que les enfants y trouvent leur intérêt

b. Langage

Nous aidons les enfants à communiquer à travers des ateliers de jeux qui créent ce besoin de communiquer grâce à des comptines, pour les imprégner du langage ou des histoires pour enrichir leur vocabulaire.

c. L'autonomie

Chaque section de notre structure est aménagée et sécurisée pour pouvoir accueillir les enfants en toute tranquillité ; nous les laissons évoluer librement dans les espaces proposés. Les tatas sont toujours présentes auprès des enfants. Des jeux sont à leur disposition toute la journée ; des ateliers plus spécifiques comme de la peinture, de la pâte à modeler, des jeux d'eau peuvent être proposés aux enfants.

Le mobilier est adapté à chaque âge ainsi que tous les jeux. Nous renouvelons souvent notre mobilier ainsi que les jeux éducatifs.

A l'entrée, des casiers sont à disposition des familles pour y laisser les affaires de la journée de l'enfant. Bien souvent, les enfants (les plus grands) prennent l'habitude d'aller seul à leur casier. Une photo est apposée sur le casier pour permettre un repère visuel.

Nous veillons à créer un cocon, un environnement sécurisant pour tous les enfants. Certains passent beaucoup de temps à la crèche, il est donc important qu'ils s'y sentent bien !

Nous nous attachons à permettre à tous les enfants d'être autonomes dans la journée. A commencer par laisser à disposition de tous et toute la journée, quel que soit leur âge, leur objet transitionnel (doudou, tétine, album photo).

Le mobilier de notre structure est pensé au maximum pour que les enfants puissent faire seul comme : s'installer à table sur des chaises adaptées, manger seuls, pouvoir se reposer quand ils le souhaitent, choisir les jeux avec lesquels ils souhaitent découvrir et explorer ...

2-7 Le soutien à la parentalité

Une réunion d'informations est prévue à chaque rentrée pour les nouvelles familles. Animée par la directrice et la directrice adjointe de la crèche, cette réunion permet de prendre un premier contact avec les parents. C'est l'occasion d'échanger sur le fonctionnement de la crèche, le règlement intérieur et de présenter la période d'adaptation.

Nous prenons également le temps de répondre à toutes les questions des parents. Nous sommes présentes pour tenter de désamorcer les angoisses de chacun et de rassurer.

Cette réunion est essentielle et indispensable pour commencer à établir une relation de confiance entre les parents et la direction. La période d'adaptation permettra aux parents de rencontrer l'équipe qui accueillera leur enfant tout au long de l'année.

2-8 La communication

Nous avons mis en place un livret d'accueil rédigé en collaboration avec les professionnels de la structure, il est le reflet de la crèche.

Il reprend des informations essentielles concernant la crèche. Chaque point de ce livret est expliqué par la directrice et la directrice adjointe lors de la première réunion d'information.

Il est envoyé par mail à toutes les nouvelles familles avant la première rencontre afin que chacun puisse en prendre connaissance et préparer d'éventuelles questions.

C'est un outil que nous avons créé lors du premier confinement lié à la crise sanitaire de la Covid 19. Il nous est apparu évident de le rédiger pour les nouvelles familles puisque nous n'étions pas certains de les rencontrer avant le premier jour de crèche.

Finalement, nous avons souhaité le maintenir pour les années suivantes !

Des échanges entre parents et professionnels se font au quotidien lors des transmissions du matin ou du soir.

Le téléphone de la crèche reste un outil essentiel. Nous pouvons contacter les parents pour toute information et inversement, les parents savent qu'ils peuvent nous joindre à tout moment si besoin ! C'est assez rassurant !!

Nous échangeons aussi beaucoup par mail avec les parents lorsque nous avons besoin de faire passer des informations groupées. Ceci étant plus rapide et plus pratique vu le nombre de familles inscrites à la crèche ...

Des panneaux d'informations sont régulièrement mis à jour à la crèche.

Depuis la crise sanitaire liée au Covid 19, les échanges d'informations se font la plupart du temps par mail et par téléphone.

2-9 Les projets spécifiques

1. Le bilinguisme (français /corse)

L'ensemble des crèches municipales d'Ajaccio prônent le bilinguisme. Afin de développer cette spécificité, un Service de la Langue Corse a été développé sur la ville.

Nous bénéficions donc d'une intervention de ce partenaire une fois par semaine dans la structure. Cette intervenante va dans chaque section pour jouer de la guitare, chanter, raconter des histoires ... en corse ! Les enfants et les tatas sont ravis !! Cela permet de renouveler les ateliers proposés aux enfants au quotidien.

Dans chaque section, une tata est référente en langue corse et continue quotidiennement le travail effectué par l'intervenante en langue corse.

2. La langue des signes

Cette année, l'équipe de la crèche désire se former à la Communication Gestuelle Associée à la Parole en petite enfance. C'est ce que l'on appelle plus communément la « Langue des signes ». Cet outil de communication se développe de plus en plus en crèche, permettant un appui à l'acquisition de la parole chez le jeune enfant.

Les signes peuvent être utilisés dès le plus jeune âge. En associant le mot prononcé au signe, l'enfant va assimiler rapidement ce que l'adulte veut lui dire.

Plus tard, quand l'enfant s'en sentira capable et s'il le désire, il pourra se saisir de ces signes pour communiquer avec l'adulte et les autres enfants.

A noter que cet outil ne retarde en aucun cas la parole, bien au contraire ! C'est un plus dans l'accompagnement de l'enfant au quotidien, dans un souci d'une meilleure compréhension.

Nous utiliserons ces gestes, de façon ludique dans un premier temps, en les associant à des comptines ou des histoires signées. Ces signes pourront être ensuite utilisés au quotidien.

Le personnel a commencé à effectuer des formations.

3. L'approche Snoezelen

Nous sommes en train de mettre en place un espace Snoezelen au sein de la crèche, commun à chaque section. Il nous semblait indispensable de pouvoir offrir un espace zen, un refuge en dehors du temps pour que les enfants puissent réguler leurs émotions.

Ils y sont libres d'agir à leur convenance, selon leur rythme ; ils peuvent écouter leurs envies et leur imaginaire et cela leur apporte de l'apaisement. C'est un moment sécurisant, propice aux stimulations sensorielles faisant appel aux 5 sens- le goût, le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe- mais aussi le sens de l'équilibre, la position du corps dans l'espace. Tous ces bienfaits sont nécessaires au développement psychomoteur de l'enfant.

4. Le potager

En 2023, nous avons décidé de créer un potager au sein de la crèche. Cela a demandé un grand investissement de la part du personnel, nettoyer, aménager le potager, faire des semis...

Les enfants vont pouvoir manipuler la terre, planter divers graines et semis, toucher, sentir de nouvelles odeurs, observer la pousse des légumes. Cet atelier a de nombreux objectifs ciblés tels que l'implication des enfants, leur éveil, les différents apprentissages au niveau sensoriel.

De plus, l'environnement et l'écologie font partie des préoccupations de notre société ; il est donc important de les sensibiliser dès le plus jeune âge.

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

La ville d'Ajaccio est la capitale régionale de la Corse, elle compte 74 000 habitants et concentre l'essentiel des services et de l'activité économique du territoire. Elle est également la ville centre de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, qui comprend 10 communes pour un total d'environ 90 000 habitants.

a. La population

	1990	1999	2008	2013	2019
Population	58 949	52 880	65 153	67 507	71 361
Densité moyenne (hab/km ²)	718,6	644,6	794,3	823,0	869,9

Sources : Insee 01/01/2022

b. Les familles et enfants

Composition des familles ajacciennes						
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 845	100,0	19 674	100,0	21 055	100,0
Couples avec enfant(s)	7 456	39,6	7 738	39,3	8 692	41,3
Familles monoparentales	4 155	22,0	4 414	22,4	4 230	20,1
Femmes seules avec enfant(s)	3 465	18,4	3 717	18,9	3 539	16,8

Naissances domiciliés								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	568	523	546	497	492	497	496	507

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

La croissance de la population et la typologie des familles s'installant sur la commune se traduisent par une demande grandissante dudit public en matière de modes d'accueil de leur(s) enfant(s). Pour y répondre, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

c. La petite enfance à Ajaccio

La ville d'Ajaccio compte sur son territoire :

- 8 crèches en régie pour un total de places de 290 berceaux
- 6 crèches associatives ou privées pour un total de 175 berceaux

- 91 Assistantes maternelles pour un total de 288 places.
- 2 Maisons d'Assistantes Maternelles,

Le Relais Petite Enfance et l'accueil individuel

Il s'agit d'un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Lieu d'information pour les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil et lieu d'animation et de socialisation pour les enfants. Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent y trouver un espace de professionnalisation.

Quelques chiffres de l'activité du RPE communal en 2022 :

- **217** listes d'Assistantes Maternelles réalisées au profil des parents en recherche d'un mode de garde.
- **113** matinées d'éveils ont été proposées.
- **128** enfants soit **121** familles et **34** AM ont bénéficié des matinées d'éveil et de professionnalisation.
- **80** familles et 16 AM ont été accompagnées dans leur rôle de parents employeurs et métier.

Faisant partie de la même DGA et Direction, le RPE est en lien direct avec l'accueil collectif et a pour mission d'orienter les familles vers le mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

3-2 Quartier :

Nous sommes implantés dans un quartier à la fois urbain et balnéaire. Les habitants, ont, pour la plupart, des revenus confortables, ils vivent majoritairement en famille et sont très souvent propriétaires de leur logement. Il est à proximité de la place Miot, espace réservé pour les enfants avec toboggan, des parcours d'accrobranches, des mini parcs adaptés aux enfants en bas âge...Les familles peuvent profiter également de belles balades en bordure de mer et à deux pas du centre-ville.

L'été, le quartier est très animé, tout le monde se retrouve à la plage, paillote...

La crèche est située sur les hauteurs, nous sommes à la campagne avec une belle vue sur la mer, emplacement exceptionnel !!!

3-3 Place des familles

Tout au long du séjour de l'enfant, la Directrice et son équipe encouragent la communication et le dialogue avec les parents en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Seules les informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et le déroulement de la journée dans l'établissement sont susceptibles d'être communiqués aux parents.

Les familles ont accès au projet d'établissement disponible sur le site de la Ville .

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

- ✓ **Les services PMI de la Collectivité de Corse**

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière. En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (ou pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

✓ **La Caisse d'allocations familiales (CAF)**

Le Contrat Enfance jeunesse de la Ville étant échu au 31/12/2021, il est remplacé par la Convention Territoriale Globale intercommunale 2022-2026 signée en novembre 2022 avec la CAF. Dans ce cadre, la crèche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la CAF qui est, non seulement un financeur mais aussi un partenaire accompagnateur pour avancer sur les différentes thématiques recensées par un diagnostic de territoire.

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'associe à la CAF pour les financements du fonctionnement des crèches.

✓ **Les services d'hygiène alimentaire**

La direction des services vétérinaires assure un contrôle de l'établissement en ce qui concerne respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

Les Contrôles microbiologiques

Dans un cadre préventif, des échantillons alimentaires et de surface sont analysés par un laboratoire d'analyses agréé afin d'évaluer les risques sanitaires. Une fois par trimestre un technicien de laboratoire prélève sur site un plat témoin (repas mixé pour les crèches satellites) et un prélèvement de surface (plan de travail, robot mixeur ...).

3-5 Développement durable

L'adoption d'une démarche écologique dans la crèche permet de :

- Améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- Sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- Associer les parents au projet.

La réduction de l'impact écologique à la crèche du Parc Berthault se fait par un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies.

Des pratiques éco-responsables sont mises en place :

- Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes
- Les produits de saison, bio, locaux, bénéficiant d'un circuit court sont privilégiés
- L'eau du robinet est la boisson des plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.
- Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions. (GEMRCN)
- En ce qui concerne la gestion des déchets la CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur notre crèche pour une mise en place d'un tri

sélectif. Pour ce faire un container jaune est mis à disposition pour les déchets recyclables ainsi qu'un autre pour les biodéchets.

Conclusion

Ce projet d'établissement est le fruit d'une réflexion entre les différents partenaires.

Quant aux projets spécifiques à notre crèche, ils résultent de diverses réflexions d'équipe ayant pour objectifs la mise en confiance de l'enfant qui nous est confié et de sa famille, son bien être et son développement psychomoteur.

ANNEXES

Multi accueil du Parc Berthault « A Bulabuledda » **Continuité de direction**

Comme stipulé dans le Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, la continuité de direction du Multi-Accueil A BULABULEDDA s'exerce selon un règlement de fonctionnement qui établit les modalités d'organisation et de fonctionnement du multi-accueil, à savoir :

La directrice responsable de l'établissement :

Madame **QUILICI Christelle**, Infirmière Puéricultrice, est responsable du fonctionnement du multi accueil.

- Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi du projet d'établissement, en concertation avec le personnel et la Directrice de la petite Enfance, Madame SANTONI Michèle.
- Elle est responsable du fonctionnement de la structure dont elle a la charge qu'elle soit présente ou non.
- La directrice est joignable en dehors de ses heures de présence sur site. (Hors jours de congés).
Tel : **06.22.37.09.01**

En l'absence temporaire de la Directrice :

La Directrice adjointe, Educatrice pour Jeune enfant, assure la continuité de direction.

- Elle assure le suivi technique de l'établissement ainsi que le suivi du projet d'accueil.
- Elle coordonne l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants.
- La directrice adjointe est joignable en dehors de ses heures de présence sur site. (Hors jours de congés). Tel :

En cas d'absence temporaire de la Directrice et de l'Adjointe :

- En cas de besoin pour les décisions importantes ou tout problème concernant notamment le fonctionnement ou l'organisation de la structure :
- En l'absence des 2 directrices, **l'Auxiliaire de Puériculture la plus ancienne présente à ce moment-là** ou à défaut, l'Assistante d'accueil Petite Enfance la plus ancienne présente à ce moment-là, sera chargée de prévenir le service petite enfance.
- La secrétaire, **Mme TUCCI Marie Ange** contactera Madame Michèle SANTONI, Directrice de la Petite Enfance.

Tel : **La Direction de la Petite Enfance** est joignable au : 04.95.23.39.63.